



Évaluation : rapport annuel

1. Le présent document constitue le rapport annuel du Bureau de l'évaluation au Conseil exécutif. Il fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation révisée adoptée par le Conseil exécutif en mai 2025,¹ qui fournit un cadre global pour la planification, la réalisation et l'utilisation des évaluations, ainsi que du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour la période 2024-2025.² Un document d'accompagnement sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail est disponible sur le portail des États Membres.³
2. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'évaluation a renforcé le cadre de responsabilisation de l'OMS en matière de résultats et d'apprentissage institutionnel, qui permet d'évaluer les activités, programmes et politiques de l'OMS aux trois niveaux de l'Organisation. Les données probantes issues de cette démarche ont éclairé les décisions de la haute direction de l'OMS et des États Membres, assurant ainsi la promotion et la protection d'une meilleure santé et d'un bien-être accru pour toutes et tous, partout dans le monde.
3. Suite au lancement du processus de définition des priorités et de réalignement de l'OMS en juin 2025, le Bureau de l'évaluation a été intégré au Bureau des services de contrôle interne, afin de renforcer les synergies entre les fonctions d'évaluation, de vérification et d'enquête.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail à l'échelle de l'Organisation

4. En vue de renforcer son évaluation des résultats de l'OMS, le Bureau de l'évaluation a travaillé en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour élargir la couverture des évaluations, accroître les taux d'achèvement et améliorer à la fois la qualité et l'utilisation des évaluations. En conséquence, les résultats au regard des indicateurs clés d'évaluation ont continué de progresser au cours de l'exercice biennal 2024-2025, avec plusieurs améliorations notables (voir l'annexe).
5. Les progrès réalisés tiennent notamment aux facteurs suivants : l'esprit d'initiative de la haute direction et l'engagement à renforcer la fonction d'évaluation ; les capacités institutionnelles renforcées, ce qui inclut la présence de coordonnateurs et coordonnatrices pour l'évaluation dans

¹ Décision EB157(2) (2025).

² Document EB154/31, annexe ; décision EB154(2) (2024).

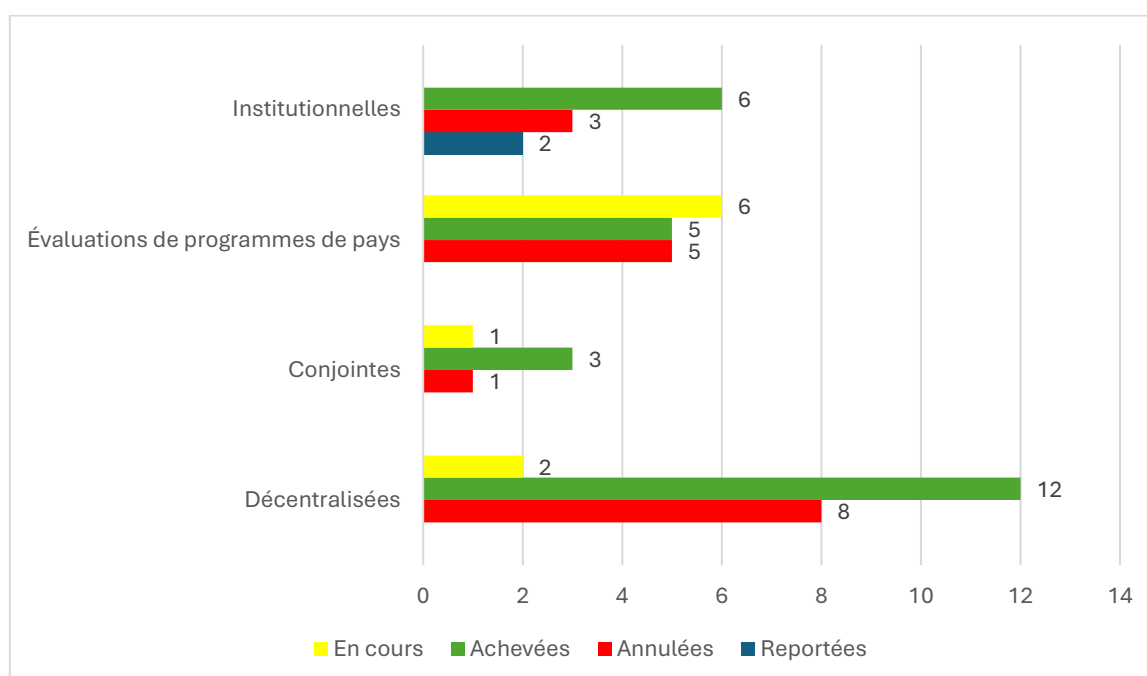
³ Voir [WHO Member States Portal](https://www.who.int/member-states-portal) – Évaluation (consulté le 24 avril 2025).

tous les bureaux régionaux ; des sources de financement diversifiées et plus prévisibles,⁴ y compris le modèle de cofinancement utilisé aux trois niveaux de l'Organisation ; et le recours à des accords à long terme préapprouvés et à des listes de consultantes et consultants élargies afin de garantir l'accès en temps opportun aux compétences spécialisées.

Augmentation des taux d'achèvement et de la couverture

6. Le plan de travail à l'échelle de l'Organisation pour la période 2024-2025 comprenait 47 évaluations. Parmi celles-ci, 26 évaluations ont été achevées et 17 ont été annulées en raison de contraintes de financement ou de changements dans les priorités institutionnelles, tandis que sept évaluations supplémentaires ont été ajoutées au cours de l'exercice biennal. Sept évaluations sont en cours et deux sont reportées. Les 26 évaluations achevées portent le taux d'achèvement de 26 % au cours de l'exercice biennal précédent à 70 % au cours de l'exercice 2024-2025, ce qui traduit une gestion de l'évaluation plus solide dans l'ensemble de l'Organisation (voir la Figure 1).

Figure 1. Mise en œuvre du plan de travail 2024-2025 pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation



7. Les six évaluations institutionnelles achevées portaient sur les priorités thématiques mondiales et à l'échelle de l'Organisation et avaient pour but d'évaluer les résultats institutionnels du treizième programme général de travail, 2019-2025, ainsi que des instruments et mécanismes de l'OMS. Les cinq évaluations de programmes de pays achevées ont examiné les contributions de l'OMS au niveau de ces pays, afin de vérifier le respect des normes de couverture définies dans la politique d'évaluation révisée dans quatre des six Régions de l'OMS. De plus, le Bureau de l'évaluation a mené une évaluation conjointe à l'échelle des Nations Unies et codirigé trois autres, assurant ainsi une couverture équilibrée des objectifs stratégiques au titre du treizième programme général de travail, 2019-2025, et des objectifs de développement durable. Les 12 évaluations décentralisées achevées portaient sur les priorités thématiques et régionales à

⁴ Principalement le financement de base issu des contributions fixées, auquel s'ajoutent les contributions volontaires du Gouvernement allemand.

l'appui de la prise de décisions fondée sur des données probantes dans l'ensemble de l'Organisation.

Évaluations institutionnelles

8. Le Bureau de l'évaluation a réalisé trois évaluations institutionnelles en 2025 en plus de celles menées en 2024 : une évaluation formative du Groupe sectoriel mondial pour la santé ; une évaluation à mi-parcours du Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra ; et une évaluation à mi-parcours du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles. Ces évaluations ont apporté des éléments cruciaux qui permettront de renforcer les fonctions de leadership et de coordination à l'échelle mondiale de l'OMS, et ainsi de répondre efficacement à l'évolution des priorités de santé mondiale alors qu'un accent renouvelé est mis sur l'efficacité, la définition des priorités et de nouvelles méthodes de travail dans le cadre des réformes plus larges du système des Nations Unies.

9. À la suite du processus de définition des priorités et de réalignement, deux évaluations institutionnelles – l'évaluation du mécanisme de la stratégie de coopération avec les pays et l'évaluation évolutive du quatorzième programme général de travail, 2025-2028 – ont été reportées au plan de travail pour l'évaluation 2026-2027 approuvé par le Conseil exécutif.⁵

Évaluations de programme de pays

10. En collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays, le Bureau de l'évaluation a mené à bien cinq évaluations de programmes de pays en 2025 (Arménie, Bhoutan, Jordanie, Namibie et Somalie). Six évaluations de programmes de pays (Éthiopie, Mongolie, Oman, République arabe syrienne, Rwanda et Sierra Leone) en sont aux dernières étapes et seront achevées au cours du premier trimestre de 2026. Ces évaluations ont éclairé la conception et la mise en œuvre de nouvelles activités de coopération avec les pays de l'OMS et de nouvelles stratégies nationales de santé, orientant la planification, l'allocation des ressources et le dialogue politique avec les États Membres et les partenaires.

11. Les ressources humaines et financières ont été mobilisées à tous les niveaux institutionnels, les bureaux de pays contribuant à hauteur de 33,6 %, les bureaux régionaux de 37 % et le Bureau de l'évaluation de 29 % aux fonds nécessaires à la réalisation des évaluations. Les équipes d'évaluation hybrides déployées en Éthiopie, à Oman, en Mongolie et au Rwanda ont rassemblé des consultants indépendants en évaluation et le personnel d'évaluation des bureaux régionaux et du Siège de l'OMS, renforçant ainsi la crédibilité des équipes, le recours à celles-ci ainsi que leur valeur stratégique.

Évaluations conjointes

12. En 2025, l'OMS a dirigé l'évaluation conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (Plan d'action mondial pour la réalisation de l'ODD 3) et a contribué à trois autres évaluations conjointes (évaluation des efforts déployés pour la mise en œuvre du volet Vaccins (COVAX) du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et évaluations de l'action humanitaire interorganisations lors de l'intervention humanitaire en Somalie et en République démocratique du Congo) qui ont renforcé l'apprentissage et la responsabilisation conjoints des partenaires, éclairé les décisions politiques et

⁵ Voir le document EB158/34.

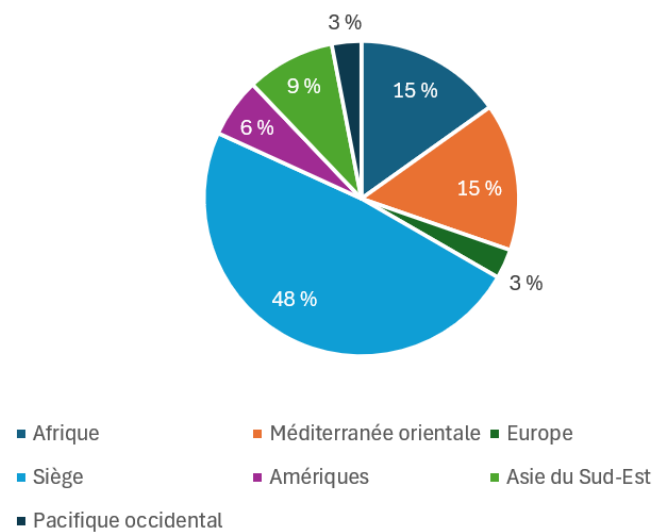
programmatiques, et renforcé le rôle de chef de file de l'OMS pour faire progresser la coordination de l'action humanitaire et de santé mondiale. Les principaux bilans d'expérience de ces évaluations sont décrits ci-après.

- a) Efforts de mise en œuvre du volet COVAX : l'évaluation a mis en exergue la nécessité de mécanismes d'exécution plus rapides et à grande échelle, d'une conception inclusive, d'une mobilisation précoce des pays et d'une gouvernance transparente pour faire face aux futures situations d'urgence sanitaire.
- b) Plan d'action mondial pour la réalisation de l'ODD 3 : bien que l'évaluation ait révélé que les 13 organismes signataires avaient renforcé leur collaboration, notamment en matière de soins de santé primaires et de financement durable de la santé, il ressort de l'essentiel des données probantes que le cadre du Plan d'action mondial n'était pas viable. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation ont orienté le réexamen de la collaboration interorganisations, en s'appuyant sur les bilans d'expérience du Plan d'action mondial pour la réalisation de l'ODD3 afin de dégager une valeur ajoutée et de garantir la viabilité des nouveaux modes de collaboration.
- c) Évaluation de l'action humanitaire interorganisations en Somalie : l'évaluation, qui portait sur l'intervention collective des organismes membres du Comité permanent interorganisations face à la situation de famine entre 2021 et 2024, a fourni des retours sur la mise en œuvre des réformes en cours de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire. Elle a montré que l'aide humanitaire a contribué à prévenir la famine et permis de sauver de nombreuses vies. Plus précisément, la mise à l'échelle des services de santé et de nutrition a permis de réduire la mortalité et la malnutrition aiguë, toutefois les lacunes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, conjuguées à des retards de financement, ont limité les résultats globaux, mettant en évidence l'importance d'interventions intégrées et menées en temps opportun. À l'issue de l'évaluation, il a été recommandé d'élargir les efforts afin de fournir une réponse intégrée aux besoins urgents et d'atteindre tous les groupes de population.
- d) Évaluation de l'action humanitaire interorganisations en République démocratique du Congo : Cette évaluation a été reportée à 2026 en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est du pays.

Évaluations décentralisées

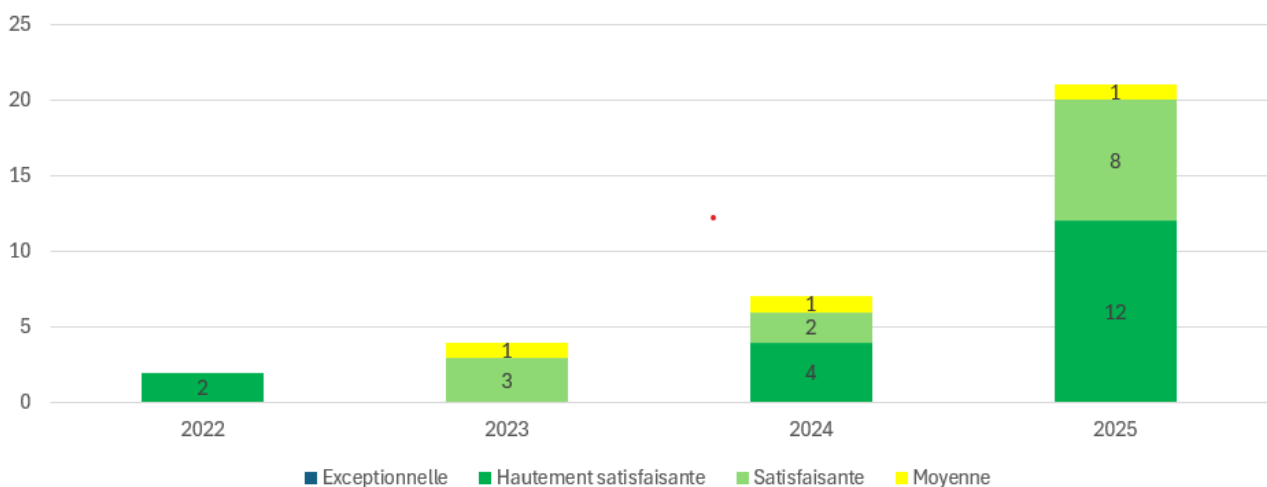
13. En 2025, cinq évaluations décentralisées ont été réalisées, en plus des sept achevées en 2024, couvrant des domaines thématiques et géographiques tels que l'égalité des genres dans la coopération technique, la gouvernance de l'éthique de la recherche, les ressources humaines pour la santé, ainsi que les principales initiatives stratégiques régionales et mondiales. Six des évaluations ont été menées au Siège de l'OMS et six dans les Régions de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie du Sud-Est et de la Méditerranée orientale (voir la Figure 2).⁶ Elles ont permis d'affiner les programmes, les stratégies et les priorités institutionnelles, renforçant ainsi la responsabilisation et la prise de décisions fondée sur des données probantes au sein de l'OMS.

⁶ Voir également [WHO Member States Portal](#) – Évaluation (consulté le 24 avril 2026).

Figure 2. Évaluations achevées par bureau principal/Région, 2024-2025

Amélioration de la qualité de l'évaluation

14. Pour renforcer l'assurance de la qualité de l'ensemble des processus et des produits d'évaluation, et en vue de garantir le respect des normes et règles établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le Bureau de l'évaluation a fourni des documents d'orientation, notamment des instructions générales destinées à améliorer la qualité des évaluations ; géré un mécanisme d'assurance de la qualité pour les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées ; appuyé les bureaux régionaux en se chargeant de l'assurance de la qualité des évaluations entreprises ; et mené à bien son premier examen indépendant du système d'évaluation de la qualité des évaluations. L'examen indépendant de 34 rapports d'évaluation déposés entre 2022 et 2025 a révélé de solides progrès quant au nombre d'évaluations de haute qualité (voir la Figure 3).

Figure 3. Qualité des évaluations (2022-2025)

15. Dans le cadre de l'examen indépendant du système d'évaluation de la qualité des évaluations, 34 % des évaluations ont été jugées satisfaisantes et 50 % ont été jugées hautement satisfaisantes. Pour améliorer davantage la qualité, il a notamment été recommandé d'institutionnaliser le système d'évaluation de la qualité des évaluations au niveau du Siège et des

bureaux régionaux, de mettre en œuvre des analyses obligatoires de l'« évaluabilité », d'exiger des approbations centralisées des méthodologies et de veiller à ce que toutes les évaluations appliquent les cadres de résultats et les théories du changement reconstruites.

Utilisation accrue des évaluations

16. En vue d'accroître l'utilisation des évaluations, les parties prenantes clés ont été activement mobilisées dans la planification et la conduite des évaluations ainsi que la communication des évaluations réalisées. Pour promouvoir l'appropriation, les parties prenantes ont systématiquement validé les constatations et les conclusions, et coformulé les recommandations. Les données probantes issues des évaluations ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux programmes, politiques et stratégies. Le Bureau de l'évaluation a organisé des séances d'information à l'intention des États Membres et des parties prenantes nationales, au cours desquelles les principales constatations et recommandations issues des évaluations leur ont été présentées. Il a également contribué à l'intégration des nouveaux représentants et représentantes de l'OMS, leur expliquant l'utilité de l'évaluation pour le positionnement stratégique et la mobilisation des ressources.

Progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations

17. Les réponses de l'administration constituent un mécanisme clé pour garantir la mise en œuvre efficace des recommandations issues des évaluations et promouvoir l'apprentissage institutionnel, la responsabilisation, la transparence et la confiance. La politique d'évaluation révisée (2025) prévoit que le Secrétariat termine d'élaborer les réponses de l'administration relatives aux évaluations institutionnelles, décentralisées et de programmes de pays dans les deux mois suivant l'achèvement de ces évaluations. Bien que peu de réponses de l'administration aient été élaborées dans le délai de 60 jours en raison de priorités concurrentes, 96,4 % des recommandations ont été acceptées, ce qui traduit une forte concordance avec les priorités institutionnelles et les orientations stratégiques approuvées par les États Membres.

18. À l'appui de la conformité, le Secrétariat a renforcé les orientations, clarifié les rôles et responsabilités au Siège et dans les bureaux régionaux, placé les exigences de réponse de l'administration plus tôt dans le cycle d'évaluation, et mis en place un contrôle de la haute direction, étayé par un indicateur clé de performance permettant de surveiller le respect des exigences. Dans certains cas, la mise en œuvre a été affectée par la redéfinition des priorités institutionnelles et les contraintes en termes de capacités résultant de la réaffectation ou du départ de responsables opérationnels. Face à cette situation, les orientations et les supports de communication sont en cours de rationalisation, et des ressources mises à jour seront publiées sur les pages Web spéciales de l'OMS afin de favoriser une application cohérente et une conformité continue.

Communication et mise en commun des connaissances

19. Toute une série de méthodes, d'approches et d'outils sont utilisés pour renforcer la communication des rapports d'évaluation afin d'améliorer la sensibilisation et la mise en œuvre des recommandations. Il s'agit notamment de séances d'information informelles destinées aux États Membres, de médias sociaux et en ligne, de séminaires en ligne, de bulletins d'information, de podcasts et de messages ciblés. En 2025, le Bureau de l'évaluation a publié quatre bulletins d'information sur l'évaluation.

20. Des travaux ont commencé sur une synthèse de 51 évaluations de l'OMS réalisées entre 2020 et 2025. Cette synthèse fournira une analyse systématique des constatations et des enseignements sur la manière dont l'OMS s'acquitte de ses fonctions essentielles et obtient des résultats aux trois niveaux de l'Organisation.

Renforcement accru des capacités

21. Le Bureau de l'évaluation s'est attaché à promouvoir une culture de l'évaluation et de l'apprentissage continu au sein de l'OMS. Afin de favoriser la réalisation d'évaluations de qualité et l'utilisation de celles-ci, 45 membres du personnel de l'OMS ont suivi le cours menant à l'obtention du certificat de formation à l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. En 2025, afin de renforcer davantage la culture et la pratique de l'évaluation à l'échelle de l'OMS, le Bureau de l'évaluation, en collaboration avec les bureaux régionaux, a mis au point une formation en ligne au développement des capacités s'adressant à l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le Bureau continuera d'appuyer l'intégration des représentantes, représentants et membres du personnel de l'OMS nouvellement nommés, en mettant l'accent sur l'amélioration de leur connaissance des principes qui régissent les évaluations, ainsi que des rôles et responsabilités en matière d'évaluation.

Collaboration avec les entités des Nations Unies et d'autres entités visant à assurer l'efficacité de la fonction d'évaluation

22. En tant que membre des groupes directeurs des évaluations de l'action humanitaire interorganisations et du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, le Bureau de l'évaluation a élargi les partenariats stratégiques de l'OMS au sein du système des Nations Unies, de manière à promouvoir la responsabilisation et l'apprentissage à l'échelle du système à l'appui de la nouvelle donne humanitaire et de l'Initiative ONU80. En collaboration avec d'autres fonctions d'évaluation au sein du système des Nations Unies, et en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le Bureau de l'évaluation a fait progresser et renforcé des fonctions d'évaluation solides, crédibles, indépendantes, innovantes et influentes ainsi que des pratiques d'évaluation professionnelles, qui favorisent une gouvernance solide, la responsabilisation, l'apprentissage et une prise de décisions éclairée.

Mesures à prendre par le Conseil exécutif

23. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à formuler des observations et des orientations, notamment en répondant à la question suivante :

- Quelles mesures le Secrétariat devrait-il envisager pour renforcer davantage l'utilisation des évaluations aux trois niveaux de l'Organisation ?

Annexe

Indicateurs clés de performance

Numéro	Indicateur	Référence	Cible	Progrès 2025
1	Pourcentage des évaluations achevées conformément au plan de travail pour l'exercice biennal	26 %	80 %	70 %
2	Pourcentage des programmes ou projets d'un montant supérieur à 10 millions USD évalués durant leur cycle de mise en œuvre	À déterminer	33 %	Sera communiqué lors du prochain cycle de rapports
3	Nombre d'évaluations du plan de travail liées aux objectifs stratégiques et aux résultats institutionnels au titre du quatorzième programme général de travail, 2025-2028	4	6	4
4	Pourcentage d'évaluations pour lesquelles la réponse de l'administration a été achevée dans les 60 jours	À déterminer	80 %	6 %
5	Pourcentage des recommandations convenues qui ont été appliquées dans les 24 mois suivant l'achèvement de l'évaluation	50 %	66 %	Pas de données
6	Pourcentage d'évaluations atteignant ou dépassant le seuil de qualité sur la base d'un examen indépendant au moyen des critères du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et de l'OMS	À déterminer	80 %	88 %
7	Pourcentage des responsables opérationnels satisfaits de la qualité et de l'utilité de l'évaluation	À déterminer	85 %	77 %
8.a	Métascore au titre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap – inclusion du handicap dans les évaluations	2,73	>5	6,91
8.b	Score au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes – intégration de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes dans les évaluations	9,75	9,75	9,75
